

SEANCE DU 9 JUIN 2023

PROCES VERBAL

**DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLEANTS
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Effectif légal du Conseil Municipal	35
Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents à l'ouverture du scrutin	22
Pouvoirs	9
Nombre de Suppléants à élire	9

L'an deux mille vingt-trois, le Vendredi 9 juin à neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville d'HAZEBROUCK se sont réunis dans le lieu ordinaire des séances, conformément aux dispositions du Décret n° 2023/257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs du 24 septembre 2023 et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023, documents notifiés par écrit à tous les membres en exercice du Conseil Municipal par les soins du Maire et en application des articles L.283 à L.293 et R131 à R.148 du Code Electoral.

En application des articles L 2113-11, L2121-2, L.2121-15 à L.2121-18, L2121-20, L2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et L.2122-17, du Code Général des Collectivités Territoriales, du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023, de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023,

Monsieur le Maire a ouvert la séance ; Madame Céline SAUZEAU a été désignée en qualité de Secrétaire et il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux désignés ci-après :

**M. BELLEVAL Valentin, Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,
Mme FLORQUIN-BLONDEL Sabrina
Mme BRISBART Florence
M. DENTENER Bernard
Mme SCHERRIER Audrey
M. DUHAMEL Gaël
Mme SAUZEAU Céline
Mme DORMION-ROUSSEZ Elise
M. DUHOO Michel
Mme BOUQUET Marie-Josée
M. BURGHELLE Henri
Mme ANDRE Sophie
M. DUHAMEL Philippe
Mme DELECOEUILLERIE Josette
Mme NUNS Christine
M. LECLERCQ Michaël
Mme SCHOONHEERE Brigitte
M. MEIRLAND Adrian
M. SOTS Jean-Rémy
M. TIBERGHIEEN Didier
Mme DEPELCHIN Catherine
Mme BELVAL Caroline**

Absents Excusés ayant donné pouvoir :

**M. GRIMBER Philippe ayant donné pouvoir à M. BELLEVAL Valentin
Mme FERLIN Béatrice ayant donné pouvoir à M. BURGHELLE Henri
M. FIOEN Matthieu ayant donné pouvoir à Mme SAUZEAU Céline
M. DELVA Hervé ayant donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ Elise
M. DEVOS Constant ayant donné pouvoir à M. DUHAMEL Gaël
Mme PATOUX Nathalie ayant donné pouvoir à M. DUHOO Michel
M. DECOOPMAN Pascal ayant donné pouvoir à M. TIBERGHIEEN Didier
Mme LIONET Fanny ayant donné pouvoir à Mme BELVAL Caroline
M. COTTE Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme DEPELCHIN Catherine**

Absents : M. DEBAECKER Bernard, Mme REYNAERT Christine, M. PERLEIN Fabrice, Mme DAUCHEZ Martine.

Monsieur le Maire a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 et des articles du Code Electoral : LO 276, LO 278, L. 283, L. 294, L. 295, L. 301, L. 309 à L. 311, LO 438-2, L. 439, L. 441, L. 442, L. 446, LO 473, L. 474, L. 475, LO 555 à L. 557 rappelant particulièrement que dans les communes de 9000 habitants et plus, en application de l'article L 285 du Code Electoral, tous les Conseillers Municipaux sont délégués de droit.

Il n'y a donc pas lieu d'élire de délégués ; il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants. Les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune. Ils sont élus par les Conseillers Municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Bureau Electoral. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles LO 276, LO 278, L. 283, L. 294, L. 295, L. 301, L. 309 à L. 311, LO 438-2, L. 439, L. 441, L. 442, L. 446, LO 473, L. 474, L. 475, LO 555 à L. 557 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire **9 suppléants**.

BUREAU ELECTORAL

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le Bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Les deux Conseillers les plus âgés Monsieur Henri BURGHELLE, Madame Josette DELECOEUILLERIE
- Les deux Conseillers les plus jeunes : Monsieur Adrian MEIRLAND, Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée :

LISTE 1 : HAZEBROUCK

1. VERSSCHEURE Noël
2. FAVIER Nicole
3. BOUQUET François
4. MAES Camille
5. PEREL Antoine
6. VANDAELE Jacqueline
7. BEDOY Antoine
8. TIBERGHIE Sylvie
9. DAUCHEZ Gérard

Chaque Conseil Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié au modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| a) nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 31 |
| b) nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : | 31 |
| c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| d) nombre de bulletins blancs : | 0 |
| e) nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : | 31 |

ETAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS

TITRE DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE SUFFRAGES RESPECTIVEMENT OBTENUS PAR CHAQUE LISTE
	en chiffres en toutes lettres
LISTE : HAZEBROUCK	31 Trente et un
TOTAL	31 Trente et un

Le bureau a ensuite dressé la liste des personnes élues en qualité de suppléants. L'état nominatif suivant a été annexé au procès-verbal.

**ETAT DE PROCLAMATION DES PERSONNES ELUES
EN QUALITE DE SUPPLEANTS**

Noms et Prénoms	S e x e	Date, Lieu, Département de naissance	domicile (n°, rue, code postal et commune)
1. VERSCHEURE Noël	M	20/12/1963 à NIAMEY (NIGER)	5, rue de la Libération 59190 HAZEBROUCK
2. FAVIER Nicole	F	12/07/1951 à BAILLEUL (Nord)	30, rue du maréchal Leclerc 59190 HAZEBROUCK
3 BOUQUET François	M	14/06/1960 à HAZEBROUCK (Nord)	591, chemin de Brock 59190 HAZEBROUCK
4. MAES Camille	F	18/07/1995 à HAZEBROUCK (Nord)	184, rue de Vieux Berquin 59190 HAZEBROUCK
5. PÉREL Antoine	M	09/04/1986 à BÉTHUNE (Pas-de-Calais)	63, rue de Merville 59190 HAZEBROUCK
6. VANDAELE Jacqueline	F	06/12/1933 à LEDRINGHEM (Nord)	23, boulevard Abbé Lemire Rés. Lemire apt 10 59190 HAZEBROUCK
7. BEDOY Antoine	M	11/03/1955 à HAZEBROUCK (Nord)	69 bis, rue Notre Dame 59190 HAZEBROUCK
8. TIBERGHIE Sylvie	F	05/03/1962 à HAZEBROUCK (Nord)	26, rue de Queux saint Hilaire 59190 HAZEBROUCK
9. DAUCHEZ Gérard	M	17/03/1944 à LILLE (NORD)	6, rue Aristide Briand 59190 HAZEBROUCK

Choix de la liste des suppléants par les Délégués de Droit (déclaration de choix)

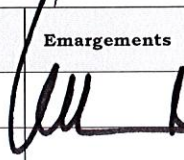
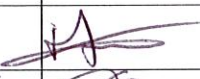
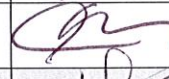
Monsieur le Maire a indiqué que les Conseillers Municipaux, délégués de droit présents ont fait connaître au bureau électoral, avant la fin de séance, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

OBSERVATIONS et RECLAMATIONS : NEANT.

CLOTURE DU PROCES - VERBAL

La séance a été levée à 9h25.

Le présent procès-verbal, dressé en trois exemplaires, a été, après lecture, signé par le Maire, les Membres du Bureau et le Secrétaire.

LES MEMBRES DU BUREAU ELECTORAL		Emargements
Le Maire	M. Valentin BELLEVAL	
Les Conseillers les plus âgés	M. Henri BURGHELLE	
	Mme Josette DELECOEUILLE	
Les Conseillers les plus jeunes	M. Adrian MEIRLAND	
	Mme Elise DORMION-ROUSSEZ	
Le Secrétaire de Séance	Mme Céline SAUZEAU	